
Adresse du comité de surveillance de Montivilliers (Seine-Inférieure), qui applaudit à la justice exercée contre les traîtres et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Montivilliers (Seine-Inférieure), qui applaudit à la justice exercée contre les traîtres et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 9-10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40147_t1_0009_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

offrandes de leurs frères qui regrettaient de ne pouvoir les suivre.

« Les gens suspects n'ont osé s'exposer à la vigilance de nos magistrats.

« Les derniers vestiges de la tyrannie et de la féodalité sont anéantis, nous vous en apportons le procès-verbal, et avec lui des soleils, calices et autres meubles d'or et d'argent, sur lesquels il reste encore quelques armoiries, mais depuis longtemps ils ne nous servaient plus, nous les gardions tels que nous les avions reçus, et nous réservions au creuset de la monnaie d'en faire justice.

« Comme de vrais républicains, citoyens représentants, nous ne vous dissimulerons pas qu'il vous reste beaucoup à faire. Vous n'avez qu'ébauché un grand ouvrage.

« Tous les Français ont les yeux sur vous; leur bonheur dépend de l'exécution de vos lois et ils le savent. Nous dirons plus : vous êtes garants de la liberté de l'univers entier, vous lui en êtes comptable sur votre propre responsabilité. Vous ne devez donc quitter le poste que vous occupez qu'après la perfection de vos travaux.

Tel est le vœu de la commune de Bercy et de la Société populaire formée dans son sein (1). »

(Suivent 24 signatures).

Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Bercy.

Le sixième jour du second mois de la deuxième année de la République, une et indivisible, le conseil général s'est réuni à onze heures pour procéder à l'exécution de son arrêté du trois de ce mois.

A midi, le conseil général, entouré du bataillon de la commune, est parti par la rue de Bercy, suivi d'un chariot traînant ignominieusement des bustes de l'infâme Marie-Antoinette et de son frère, et d'une manne remplie de titres, de croix de Saint-Louis, de brevets, de lettres patentes, d'édits du ci-devant roi et des ci-devant parlements.

La marche a été ensuite le long des murs des barrières jusqu'à celle de Charenton, dont rue a été suivie jusqu'à la place d'armes, sur laquelle se sont trouvés nos frères de la section des Quinze-Vingts, qui ont été accueillis par les cris de *vive la République!* Ensuite les bustes et autres vestiges de la tyrannie, dont il vient d'être parlé, ont été hachés en pièces et jetés au feu, aux cris de *vive la République!* et des chansons républicaines et surtout de l'hymne des Marseillais. Après quoi le cortège est venu à la maison commune où a été rédigé ce présent procès-verbal, que nos frères des Quinze-Vingts ont été invités à signer.

La Société populaire d'Aurillac [Auvillar], district de Valence, fait part à la Convention du serment qu'elle a fait de venger l'outrage fait à la nation entière par les Anglais, par l'assassinat du représentant Beauvais.

L'insertion de cette adresse au « Bulletin » et la mention honorable sont décrétées (2).

Suit l'adresse de la Société populaire d'Auvillar (1).

La Société des républicains montagnards amis de la Constitution de 1793, séante à Auvillar, district de Valence, département de Lot-et-Garonne, à la Convention nationale.

« Représentants,

« Et nous aussi avons frémi d'horreur à la nouvelle de l'attentat commis sur le représentant du peuple Beauvais; nous nous sommes levés pour jurer de tirer une vengeance éclatante de l'outrage fait à la nation entière; tous les Français ont prêté le même serment. Représentants, c'est à vous à en assurer les moyens, et nos bras se chargeront de l'exécution.

« Oui, nous irons faire pâlir d'effroi l'insolent Pitt et l'indigne Georges, malgré les barrières qui nous en séparent; c'est sur eux que doivent retomber les coups de la vengeance, et l'Anglais rendu aux droits de l'immuable raison nous bénira de l'avoir sorti de l'esclavage.

« Pour nous, en attendant ce grand objet de vengeance et en manifestation de nos regrets sur la perte des représentants Beauvais, Moysse Bayle, Marat et Le Pellerier, nous venons de célébrer à l'honneur de ces martyrs républicains une fête funèbre, dans laquelle des chants civiques ont retenti de leur éloge; et à la suite de ce devoir, la municipalité, en mode expiatoire, a fait brûler sur leur tombo les titres de l'orgueil féodal, qui osaient encore insulter aux droits de l'égalité.

« Représentants, nous renouvelons ici notre entière adhésion aux salutaires journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin; vos décrets vigoureux, justes et prudents ont rassuré tous les bons républicains. Achetez de terrasser et d'anéantir l'aristocrate, le fédéraliste, le modéré; le temps de la clémence est enfin passé, elle nous avait réduits à deux doigts de notre perte, frappez, et la République est sauvée.

« Ce 5^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« B. DUCLOT, président; LAVAL jeune, secrétaire; DOUMENJOU-LARROQUE, secrétaire; CORNEILLE le jeune, secrétaire. »

Le comité de surveillance pour le district de Montivilliers, séant au Havre, écrit à la Convention qu'il a applaudi à sa justice contre les traîtres représentants, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » sont décrétées (2).

Suit l'adresse du comité de surveillance de Montivilliers (3).

Les membres composant le comité de surveillance établi par les représentants du peuple envoyés par la Convention nationale dans le département de la Seine-Inférieure, pour le district de Montivilliers, séant au Havre, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Des conspirateurs, des traîtres s'étaient introduits dans le sanctuaire des lois, et sous un

(1) Applaudissements, d'après le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 419, p. 285)

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

masque hypocrite, y tramaient sourdement contre l'indivisibilité de la République.

« Le génie de la France a fait découvrir leurs projets liberticides; vous les avez fait rentrer dans la poussière : la hache de la loi en a fait justice.

« Grâces te soient rendues ô Convention nationale ! Tu as terrassé le monstre du fédéralisme. Grâces te soient rendues ! Tu as fait tomber sur l'échafaud la tête de la dernière Médicis de la France, de cette femme criminelle qui souillait, par sa présence, la terre de la liberté.

« Législateurs, continuez vos glorieux travaux, restez au poste où la confiance du peuple vous a placés jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient écrasés. Pour nous, fidèles à nos serments, et aux principes de la sainte Montagne, nous poursuivrons partout les royalistes et nous ferons tous nos efforts pour faire triompher la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

« Au Havre, le sextidi de la 2^e décade de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 9 signatures.)

Les administrateurs du Mont-Blanc écrivent à la Convention que les 1,200 hommes énumérés dans les forces que l'on suppose à Toulon, sous le nom de Savoyards, ne sont pas des républicains du Mont-Blanc, mais des esclaves piémontais ou ultramontains; les bras des républicains du Mont-Blanc ne seront jamais armés que pour la patrie et pour le maintien des lois.

Mention honorable de cette adresse et insertion au « Bulletin » sont décrétées (1).

Suit l'adresse des administrateurs du département du Mont-Blanc (2).

Les administrateurs du département du Mont-Blanc, à la Convention nationale.

« Chambéry, le 14^e du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible et démocratique.

« Législateurs,

« Il n'existe plus de Savoie, ni de Savoyards. La ci-devant Savoie a perdu son nom par son heureuse réunion à la France; et ses habitants sont tous aujourd'hui Français et républicains. Nous venons en conséquence, législateurs, vous manifester notre surprise et nos regrets d'avoir appris par le *Bulletin* et autres feuilles publiques que dans les renseignements qui vous ont été donnés de la force des ennemis à Toulon, on compte parmi ceux-ci 1.500 Savoyards.

« Si par cette dénomination de Savoyards, on voulait dire 1.500 hommes armés par le despote de Turin, on devait donner à ces mêmes hommes ou plutôt à ces vils esclaves, le nom de Piémontais, d'ultramontains, ou tel autre enfin, analogue à leur maître; car ils sont autant étrangers au département du Mont-Blanc, qu'on appelait ci-devant Savoie, que s'ils étaient Anglais, Turcs ou Arabes.

« Nous ne pensons pas qu'on ait voulu dire qu'il est sorti réellement du département du

Mont-Blanc 1.500 hommes pour aller à Toulon grossir l'armée des ennemis : la calomnie à cet égard serait si manifeste qu'elle se réfuterait aisément par elle-même; certes, parmi les habitants du Mont-Blanc, il n'en est aucun qui ne préférât d'être écrasé par la foudre plutôt que de se prostituer aux puissances coalisées.

« Les habitants de cette partie de la République n'auront jamais des bras que pour appuyer l'édifice de la nouvelle Constitution, que pour soutenir l'autel de la patrie, que pour renverser les satellites des tyrans, que pour abattre les tyrans eux-mêmes, que pour embrasser enfin la sainte Montagne.

« Législateurs, n'en descendez point de cette montagne inébranlable, où repose l'arche d'alliance, que toutes les statues des dragons ne soient brisées, que tous les trônes ne soient tombés, que les débris des sceptres et des couronnes ne nagent dispersés dans le sang des despotes. Restez, restez à votre poste jusqu'à ce qu'enfin le pur soleil de la Montagne ait achevé de dessécher le trop fameux marais dont la fange a donné l'existence à l'hydre du fédéralisme dont la boue a produit tant de crapeaux (*sic*) qui, par leur venin, ont souillé la terre de la liberté, et dont le limon a servi à composer l'inférieur phosphore, au frottement duquel se sont allumés toutes les torches de la guerre civile. Il faut, il faut, législateurs, avant que notre honorable mission s'achève, que Pitt et ses agents soient livrés aux griffes des furies, que les infâmes Toulonnais et les perfides Anglais soient punis de leur insolente audace et qu'on n'entende plus parler de cette exécrable engeance de royalistes, de fédéralistes, d'aristocrates, de fanatiques et de contre-révolutionnaires. Il faut, en un mot, avant que vous quittiez les rênes du gouvernement, qu'il ne reste plus à la France parfaitement libre et sauvée, qu'à jouir de vos bienfaits, de la paix et du bonheur.

« Pour lors, législateurs, le peuple reconnaissant vous attendra au pied de la Montagne dont vous descendrez avec gloire, il posera sur vos têtes la couronne civique due à vos peines, à vos veilles et à vos travaux; il ouvrira ses bras pour vous recevoir, pour vous donner le baiser de la fraternité, et vous aurez la douce satisfaction d'entendre dire, au milieu de mille chants d'allégresse, que vous avez bien mérité de la patrie.

« Vive la République une, indivisible et démocratique ! »

(Suivent 13 signatures.)

Budin [Baudin], feu vicaire épiscopal de Paris, abjure la prêtrise, et envoie les titres à la Convention; elle décrète l'insertion de sa lettre au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Baudin (2).

« Paris, ce 19 brumaire, an II de la République, une et indivisible.

« Législateurs,

« Persécuté sous l'ancien régime pour avoir manifesté des opinions philosophiques, j'ai dû chérir la Révolution.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(2) *Archives nationales*, carton F¹ 873, dossier Baudin.